

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42061

présenté par

M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 39207 de Mme Cazebonne

ARTICLE 6

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« une administration ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce sous-amendement nous souhaitons rappeler que nous nous opposons totalement, tout comme la majorité des Français, à ce projet de loi. En arrêtant de calculer leur pension sur les 6 derniers mois de carrière, soit le moment où leur traitement est le plus élevé, ce projet de loi va fortement diminuer le niveau des retraites des fonctionnaires.